[redacted] le 16. octobre 1720.

J'ay receu, Monsieur, la Lettre que vous m'ecrivés datée du 11. de ce mois.

Je ne puis qu'aprouver la précaution que vous prenés de laisser deux gardes a [redacted] pour aller abord des vaisseaux qui viendront de lieux suspects.

A l'égard du choix que vous avés fait de l'isle inhabitée de Metre pour y faire faire la quarantaine aux Equipages des vaisseaux suspects et y debarquer les marchandises, il faut deux conditions pour qu'il puisse estre aprouvé, l'une que ce lieu soit assés eloigné de la grande terre

[redacted]

Pendant la Peste

pour qu'on en puisse facilement
empescher la Communication, —
l'autre que le mouillage pour les
Vaisseaux y soit assés seur pour
toutes sortes de batimens, pour
qu'ils y soient en seureté en tout
temps. Il faut examiner cette
affaire avec les pilotes de
la Marine les plus experimentés
dont vous m'envoyerés l'avis,
car il ne convient pas d'envoyer
des batimens dans un —
Moüillage où ils pourroient —
courir risque de se perdre. J'attendrai
vostre reponse sur cet article. Je
suis, Monsieur, très parfaitement a vous

le mareschal d'Estrées